

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 16 décembre 2019 à 13 h 35, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Isabelle Nadon, Gabrielle Brisebois, Yves Desjardins, Isabel Vaillancourt, Luc Diotte formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur-général François Leduc, et l'assistante-greffière, Véronik Chevrier.

A-19-12-91

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

A-19-12-92

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-19-12-93

SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE VENTE EN FAVEUR DE MAISON ET ROULOTTE USITECH INC. - PARTIE DU LOT 3 050 457

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'autoriser le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de l'Agglomération de Mont-Laurier, une promesse de vente en faveur de Maison et roulotte Usitech inc. dument représenté par madame Stéphanie Légaré, d'une partie du lot 3 050 457 au cadastre officiel du Québec, ayant une superficie de 5 906,2 m², et ce, aux termes de la promesse de vente jointe à cette résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

A-19-12-94

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-70 RELATIF AUX QUOTES-PARTS

Monsieur le conseiller Denis Ethier donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro A-70 pour décréter et établir les quotes-parts payables par les municipalités liées à l'agglomération de Mont-Laurier pour l'année 2020 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-19-12-95

LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Véronik Chevrier, assistante-greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire